

Et non les temours qui ont été de...

89
Suzanne
fille naturelle

josete vilhomme p. Morel

Le huit cent trente et la vingt-six du mois
de février à midi, perdant pour pierre Morel
adjuv. de l'acqu' par la Moire. Vaisant les
fonctions d'officio public de l'Etat civil de
la ville de Chambéry, Canton de Chambéry,
Département du Mont-Blanc, est comparu
Dame Marie Pury, âgée de trente quatre
ans, veuve de M. Hospice de Moutier de
cette ville, y domiciliée. Laquelle avec
de l'aveu que audit Hospice l'ivo à neuf heures

66

De la Sieur Dlle Georgina Galles, Citoyenne
Cuisinière, âgée de vingt-cinq ans, née
en la commune de St Albans, domiciliée en
cette ville, fille de Joseph Galles et de
Louise Pache, est accouchée d'un enfant
femelle, qu'elle vous présente et à la quelle elle
a déclaré vouloir donner le prénom de Suzanne
et le nom de Sicuter. Son ditte déclaration
et présentation faite en présence de Claude
Mullier, âgé de soixante-dix ans et
d'Etienne Urbain, âgé de cinquante-huit ans
tous deux infirmiers et domiciliés en cette
ville. Et après lecture faite du présent
acte de naissance vous l'avez signé avec
les déclarants et avec les témoins Villiers

Marie Pache p. Morel adis

L'an dix huit cent treize,

le vingt cinq février à neuf heures du soir, est
fuzanne fille naturelle née, et le lendemain a été baptisée Suzanne
de Georgine fille naturelle de Georgine Vallier native de
Vallier St. Alban. Parrain Henry Simon. Marraine
Chérie Neydet. absente.

L'an dix huit cent treize

Suzanne

Viviers